



Nos réf. : CRAT/14/AV.548  
BB/IH

Le 23 octobre 2014

## **Avis de la CRAT relatif à la demande de permis unique pour la construction et l'exploitation d'un parc de trois éoliennes à THIMISTER-CLERMONT**

Conformément à l'article R.82 du Livre I<sup>er</sup> du Code de l'Environnement, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur :

- le projet au regard des objectifs définis par l'article 1<sup>er</sup>, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2 du CWATUPE ;
- la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement.

### **1. CONTEXTE DU PROJET**

Brève description du projet : Construction et exploitation d'un parc de trois éoliennes

Demande : Permis unique

Localisation : dans le parc d'activité économique des Plenesses

Situation au plan de secteur : Zone d'activité économique industrielle

Demandeur : Ventis s.a., Tournai

Auteur de l'étude : CSD Ingénieurs, Namur

Date de réception du dossier : 15 septembre 2014

## 2. AVIS

### 2.1. Avis sur le projet au regard des objectifs définis par l'article 1<sup>er</sup> du CWATUPE

**La CRAT émet un avis favorable sur le projet tel que présenté.**

La CRAT estime que la localisation du projet est pertinente pour les raisons suivantes :

- Sa localisation le long d'axes structurants tels que l'autoroute E40 et la ligne TGV ;
- Son implantation dans le parc d'activité économique des Plennes n'accroît pas les impacts acoustiques sur le contexte local ;
- Le bon potentiel éolien du site qu'il y a lieu d'optimiser en choisissant le modèle d'éolienne le plus adapté. Ce potentiel éolien pourrait également être optimisé dans le futur par l'implantation d'éoliennes en extension du projet, et ce en fonction des développements futurs du parc d'activité économique.

La CRAT ne juge pas opportunes les mesures de compensation biologique prévues, vu que le projet se situe en zone d'activité économique industrielle.

### 2.2. Avis sur la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

**La CRAT estime que l'étude d'incidences est de bonne qualité.**

Elle souligne la clarté du document et relève qu'il analyse de façon complète les différents domaines environnementaux.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,  
Président